


PARTICULIERS



Conditions appliquées aux opérations bancaires

Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2010



**Voici les principales conditions appliquées
aux opérations bancaires des particuliers.
Toutes ces informations vous seront utiles
pour choisir les produits et les services les mieux
adaptés à vos attentes, et pour améliorer la gestion
de vos opérations bancaires.**

**Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires,
n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller
dans l'une de nos 2300 agences en France.**

**La brochure est également disponible sur notre site
internet : www.particuliers.societegenerale.fr**

SOMMAIRE



L'ESSENTIEL AU QUOTIDIEN

OFFRES GROUPÉES

- JAZZ 7
- JAZZ International 7
- Pack Jeunes 8
- Services Haute Fidélité 8

AUTOUR DU COMPTE

- Ouverture et gestion du compte 9
- Services d'information 10
- Synopsis 10
- Services de banque à distance 11
- Coffres-forts 11

MOYENS DE PAIEMENT

- Cartes - Cotisations annuelles 12
- Cartes - Opérations Diverses 13
- Cartes - Retraits et paiements 14
- Cartes - American Express 15
- Chèques 15
- Prélèvements 16
- Virements 16
- Générïs 17

DÉCOUVERTS 18

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER 18

SUCCESSIONS 19

REJETS SANS PROVISION 19

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

- Change manuel, virements 20
- Chèques 21



EMPRUNTER

PRÊTS À LA CONSOMMATION

- Alterna 22
- Prêt Espresso 22
- Espresso Développement Durable 22
- Compact 22
- Avance Étudiants, Prêt Étudiant Évolutif 23

PRÊTS À L'HABITAT

- Prêts à taux fixe, à taux révisable, à taux mixte 24
- Les prêts réglementés 24
- Conditions communes 25



ÉPARGNER

COMPTES D'ÉPARGNE

- Produits à taux réglementés 26
- Produits à taux libres 26
- Transfert dans un autre établissement 27
- Assurances 27

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

- Ordre de Bourse 28
- Droits de garde 31
- Autres services 32
- SICAV, FCP, Gestion sous mandat 33
- Assurances 33

OPÉRATIONS SUR OR

- Droits de garde, négociations 33



S'ASSURER

- Protection de l'assuré et de ses proches 34
- Protection des moyens de paiement 35
- Protection des biens 35

-
- La Société Générale à votre Service 36
 - Comment résoudre vos difficultés ? 38
 - Charte de la médiation Société Générale 39
 - L'Union Européenne 40

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2010 les précédentes conditions du 1^{er} mars 2009.



L'ESSENTIEL

OFFRES GROUPÉES DE PRODUITS ET SERVICES

Avec ces offres, vous bénéficiez du programme de fidélité Filigrane et vous cumulez des points convertibles en cadeaux. Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller.

JAZZ



Euros

► Prestations incluses

Carte de paiement à débit immédiat ou différé, Quiétis, Service Opposition Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages JAZZ, Synopsis JAZZ, relevé de compte classé par type d'opérations, 3 chèques de banque par an, frais de remplacement de la carte suite à blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse, révocation d'autorisation de prélever, oppositions sur chèques

Cotisation mensuelle selon type de carte (débit immédiat ou différé)

Avec une Carte Bleue Nationale/ V Pay	7,60
Avec une Carte Bleue Visa ou MasterCard	8,00
Avec une Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	15,30
Avec une Carte Visa Infinite	29,00

Tarif "Coup d'Envoi" pour les jeunes actifs⁽¹⁾ de 18 à 29 ans la première année - 30 %

Réduction sur le JAZZ le moins cher si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte (non cumulable avec le tarif "Coup d'Envoi"). - 50 %

► Avantages tarifaires

- Réduction sur cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (p. 12) - 8,00
- Réduction sur cotisation annuelle de la Carte Alterna (p. 13) - 50 %
- Réduction sur cotisation mensuelle de Messalia (p. 11) - 25 %

JAZZ International

(clients expatriés ou non-résidents étrangers)

► Prestations incluses

JAZZ avec une carte internationale de votre choix, Sogémone Épargne, Déclit Régulier, 12 virements internationaux par an avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire (hors commission de change et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante), Guide de l'Expatriation, Accès au Pôle Assistance Expatriés

Cotisation mensuelle selon type de carte (débit immédiat ou différé)

Avec une Carte Bleue Visa ou MasterCard	22,00
Avec une Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	29,00
Avec une Carte Visa Infinite	44,00

(1) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.



L'ESSENTIEL

JAZZ International (suite)

Cotisation pour les 18/29 ans

Euros

- 50 %

Réduction sur le JAZZ le moins cher si 2 JAZZ International sont détenus sur le même compte (non cumulable avec le tarif "18/29 ans")

- 50 %

► Avantages tarifaires

- Pas de commission sur les paiements par carte à l'étranger (1)
- Pas de commission SG sur les retraits d'espèces par carte quel que soit le distributeur dans le monde (1)
- Réduction sur un coffre de 30 dm³ avec valeur du contenu limité à 30 500 €.

- 50 %

PACK JEUNES



► Prestations incluses

Offre réservée aux jeunes de 16 à 25 ans comprenant une Carte Bleue Nationale/ V Pay ou une Carte Bleue Visa ou MasterCard à débit immédiat ou différé (uniquement à débit immédiat pour les 16-17 ans), Quiétis, un forfait d'exonération d'agios (uniquement pour les 18-25 ans), un chèque de banque par an, les frais de remplacement de la carte suite à blocage pour perte, vol, utilisation frauduleuse.

► Cotisation mensuelle

- Cotisation pour les 16-17 ans

4,00

- 50 %

► Avantages tarifaires

- Cotisation Messalia, par mois

0,95

► Pack Jeunes souscrit avant le 30/06/2003 (par mois) (l'offre comprend également Messalia.)

4,45

► Cotisation pour les membres d'une mutuelle étudiante partenaire (Pack Jeunes souscrit avant le 30/06/2005)

-15 %

SERVICES HAUTE FIDÉLITÉ

- Ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien réservé aux clients détenant au moins 60 000 € d'avoirs à la Société Générale ou domiciliant des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur un compte à vue ouvert à la Société Générale.

Les Services Oppositions Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages JAZZ, Synopsis JAZZ ou Synopsis Haute Fidélité et relevé de compte par type d'opérations peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 €, 22 €, 45 €, 10 € et 13 €.

(1) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises.

AUTOUR DU COMPTE

Euros

OUVERTURE ET GESTION DU COMPTE

▶ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	gratuit
▶ Service Bienvenue Prise en charge des formalités de changement de banque à l'ouverture de compte	gratuit
▶ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	gratuit
▶ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	gratuit
▶ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
▶ Retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte	gratuit
▶ Retrait d'espèces avec ou sans chéquier dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte	3,80
▶ Recherche de documents	
– relevé de compte par périodicité mensuelle	10,00
– document de moins d'un an (l'unité)	10,00
– document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)	25,00
– supplément par photocopie	0,50
▶ Gestion de compte sans mouvement	gratuit
▶ Clôture de compte	gratuit




Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous est attribué de manière définitive à la Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toutes modifications de vos virements et prélèvements.



L'ESSENTIEL

SERVICES D'INFORMATION

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de compte à vue (papier ou en ligne) <ul style="list-style-type: none"> – mensuel par an – par quinzaine par an – hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois) par envoi – relevé en braille 	<p>gratuit</p> <p>13,00</p> <p>1,00</p> <p>gratuit</p>
▶ Relevé de compte mensuel classé par type d'opérations (papier ou en ligne) par an	13,00
▶ Récapitulatif annuel de frais	gratuit
▶ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs Société Générale	gratuit
▶ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates par trimestre	4,50
 (½ tarif avec Générïs)	
▶ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte par mois	6,60
▶ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)	gratuit

SYNOPSIS

Service d'information sur les avoirs et crédits détenus à la Société Générale

	abonnement annuel
▶ SYNOPSIS 1 : <ul style="list-style-type: none"> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel) 	13,50
▶ SYNOPSIS 2 : <ul style="list-style-type: none"> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (trimestriel) 	44,20
▶ SYNOPSIS 3 : <ul style="list-style-type: none"> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (mensuel) 	57,20
▶ Option SYNOPSIS ISF TITRES : <ul style="list-style-type: none"> – en supplément de la formule choisie 	57,20



Un relevé Synopsis annuel est inclus dans les offres JAZZ et Services Haute Fidélité. Les détenteurs des Services Haute Fidélité bénéficient d'un tarif préférentiel sur Synopsis 1,2,3 ou ISF Titres.

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

▶ “3933” Votre Banque par Téléphone

La communication téléphonique est facturée :

- Depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine : 0,34 € TTC la minute, (tarif en vigueur au 01/09/2010).
- Depuis un autre opérateur de téléphonie fixe ou mobile en France : tarification selon l'opérateur.
- Depuis l'étranger, en composant le (+33) 1 76 77 39 33 : tarification selon l'opérateur.

▶ Internet

- consultation et gestion des comptes.
- messagerie client : communiquer avec votre agence.

Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client

▶ Internet Mobile

- consultation et gestion des comptes.
- Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

▶ Messalia : alertes par SMS

par mois

- pour les adhérents JAZZ/Généris
- pour les adhérents Pack Jeunes (contrats souscrits après le 30/06/2003).

4,20
3,15
0,95

Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros de téléphone mobile différents, la cotisation est doublée.

COFFRES-FORTS

▶ Location d'un compartiment de coffre-fort

- Volume jusqu'à 30 dm³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 € par an
- Autres volumes et/ou garanties :

88,00

nous consulter

Euros

gratuit

gratuit
gratuit

gratuit

MOYENS DE PAIEMENT

CARTES – COTISATIONS ANNUELLES

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis à chaque date anniversaire de celle-ci.

Cartes de paiement

		Euros	
▶ Carte Visa Infinite		300,00	
▶ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard		127,00	
▶ Carte Bleue Visa ou MasterCard		– débit immédiat	38,00
		– débit différé	46,00
		– pour les moins de 25 ans	- 50 %
▶ Carte Bleue V Pay ou Nationale		– débit immédiat	32,00
		– débit différé (uniquement CBN souscrites avant le 01/07/1999)	42,00
		– pour les moins de 25 ans	- 50 %
▶ Carte Moneo Bleu (Porte-Monnaie Électronique)		12,00	

Options des cartes de paiement

(hors coût des cartes)

▶ Option e-Carte Bleue (paiement à distance) – pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite		8,00 gratuit
▶ Option carte Collection – Collections design ou caritative – Collections avec services supplémentaires (pour elles, So Music, animaux...) – Collections So Music pour les moins de 30 ans (exceptés les modèles Rolling Stones)		12,00
		24,00
		- 50 %
▶ Option Crédit (option associée à une ouverture de crédit renouvelable, hors coût du crédit associé)		gratuit

Carte de crédit

► Carte Bleue Visa Alterna

(Carte associée à une ouverture de crédit renouvelable)

- En cas de détention de 2 cartes, sur chacune des cartes
- Pour les adhérents JAZZ



Euros

16,00

- 50 %

- 50 %

Cartes de retrait

► Carte Service Éclair Cirrus



25,00

► Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans)

Pour les "opérations diverses" relatives à la Carte Génération by Société Générale



gratuit

- 50 %

CARTES – OPÉRATIONS DIVERSES

Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)

gratuit

Code secret

► Choix du code secret

- Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite ou Alterna

8,00

gratuit

► Réédition du code secret

8,00

► Réédition des codes e-Carte Bleue

4,00

Blocage de la carte

► Pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)

gratuit

► Pour motif utilisation abusive

gratuit

Inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France

16,00



L'ESSENTIEL

Euros

Remplacement de la carte

- à l'occasion de son renouvellement automatique
- en cas de dysfonctionnement
- à votre demande : détérioration, renouvellement anticipé
- suite à blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

gratuit
gratuit
16,00
16,00



Frais de remplacement de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et PACK JEUNES.

CARTES – RETRAITS ET PAIEMENTS

Retraits d'espèces en zone euro (cf. p. 40)

- aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord
- aux distributeurs de billets d'une autre banque au-delà des forfaits ci-dessous
- aux guichets d'une autre banque que la Société Générale

gratuit
1,00
3,00

Forfait mensuel de retraits gratuits

Cartes Visa Infinite et Premier/Gold MasterCard	illimité
Carte Bleue Visa/MasterCard dans Jazz ou Pack Jeunes	8
Carte Bleue Visa/MasterCard/Visa Alterna	4

Retraits d'espèces hors zone euro ⁽¹⁾

- + une commission sur le montant retiré
- pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite
- pour les autres cartes

3,00
2,00%
2,60%

Paiements en zone euro (cf. p. 40)

gratuit

Paiements hors zone euro ⁽¹⁾

- + une commission sur le montant payé
- pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite
- pour les autres cartes

1,00
2,00%
2,60%



Exonération de commissions de retraits et paiements hors zone euro pour les adhérents JAZZ International ⁽²⁾

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

(2) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises.

Euros

CARTES AMERICAN EXPRESS – COTISATIONS ANNUELLES ⁽¹⁾

▶ Carte personnelle		95,00
▶ Gold Card		185,00
▶ Carte Platinum		520,00
▶ Offre première année sur la Carte Personnelle et la Gold Card		- 50 %
▶ Offre de renouvellement sur la Carte Personnelle et la Gold Card		
– Pour les adhérents JAZZ		- 25 %

CHÈQUES

La Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques pour lesquelles une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts en raison des délais techniques d'encaissement.

▶ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique		gratuit
▶ Envoi de chéquier à domicile + Frais postaux d'envoi		2,00
▶ Remise de chèques payables en Métropole		gratuit
▶ Paiement de chèques		gratuit
▶ Délivrance d'un chèque de banque		10,00



Chèques de banque inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ, PACK JEUNES et Générés

(1) Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.



L'ESSENTIEL

Euros

► Opposition sur chèques ou chéquier par l'émetteur

10,90



Frais de mise en opposition sur chèques inclus dans les cotisations Piano et JAZZ

► Information préalable pour chèque non provisionné (par chèque)

12,50

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

PRÉLÈVEMENTS - TIP

► Mise en place d'une autorisation de prélever

gratuit

► Paiement par prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

gratuit

► Opposition sur prélèvement

gratuit

► Révocation d'autorisation de prélever

10,50



Frais de révocation d'autorisation de prélever inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ

VIREMENTS

L'établissement du bénéficiaire est crédité dans un délai maximum de trois jours ouvrables bancaires à compter du moment de réception de l'ordre par la Société Générale

► Virement unitaire - Virement Européen

Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen, Monaco et Suisse)

– **Traité par votre agence**

- entre comptes d'un même titulaire détenus à la Société Générale
- vers la France avec RIB ou BIC/IBAN correct du bénéficiaire
- par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire et d'un montant $\leq 50\,000\text{€}$
 - commission supplémentaire pour BIC/IBAN absent ou incorrect
 - commission supplémentaire pour un montant $> 50\,000\text{€}$

gratuit

3,20

3,20

15,00

10,00

	Euros	
<ul style="list-style-type: none"> – Initié via Internet ⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> • entre comptes d'un même titulaire détenus à la Société Générale • vers la France avec RIB ou BIC/IBAN correct du bénéficiaire • par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire 	gratuit gratuit gratuit	
<p>Virement en euros reçu d'un compte émetteur en France ou d'un pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen, Monaco et Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> – En provenance d'un compte émetteur domicilié en France – Transfrontière, pour un montant ≤ à 50 000 € – Commission supplémentaire pour un montant > à 50 000 € 	gratuit gratuit 9,15	
<p>► Virement permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> – Virement permanent initié ou modifié à votre agence, par virement – Virement permanent initié ou modifié, via Internet <ul style="list-style-type: none"> • vers un compte Société Générale • vers un compte tenu dans une autre banque en France, par virement 	1,05 gratuit 0,50	
<p>GENERIS (offre destinée aux clients sans chéquier)</p>		
<p>► Cotisation mensuelle</p>	2,90	
<p>► Prestations incluses</p> <p>1 Carte Bleue V Pay/Nationale, 1 chèque de banque par mois, 1 virement permanent initié en agence par mois, 1 virement permanent Internet par mois ⁽¹⁾, 4 virements occasionnels initiés en agence par an, virements occasionnels européens via Internet ⁽¹⁾ illimités, paiements par TIP et prélèvements illimités, consultation de compte sur Internet ⁽¹⁾</p>		
<p>► Avantages tarifaires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Messalia par mois – service de consultation et d'édition de relevés sur automates par trimestre 	3,15 2,25	
<p>SERVICE BANCAIRE DE BASE (SBB)</p> <p>Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier.</p>		gratuit

(1) Voir tarifs Internet page 11.



L'ESSENTIEL

DÉCOUVERTS

- Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé
taux nominal annuel en vigueur au 3^e trimestre 2010

Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil.

Le TEG est indiqué sur le relevé de compte.

Ex : Si vous utilisez votre facilité de caisse de 500 € pendant 15 jours au taux de 17,60%, le TEG annuel ressort à 19,24 %.

- Découvert confirmé taux nominal annuel

Le TEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte.

- Minimum forfaitaire d'agios par trimestre
(non compris dans le TEG)



Pas de minimum forfaitaire pour les jeunes de 18 à 25 ans ni pour les titulaires de l'offre Piano

- PIANO par an

Produit complémentaire de la facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'agios, une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés

– Tarif "Coup d'Envoi" pour les jeunes actifs

de 18 à 29 ans (la 1^{re} année)

Une facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'agios. La Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

- Commission d'intervention : traitement d'opérations spécifiques ne pouvant s'imputer au compte du client sans une intervention de l'agence (en cas d'insuffisance de provision, de présentation d'un ordre de paiement irrégulier, d'une écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie, d'un avis à tiers détenteur, d'une opposition administrative ou d'un blocage)
– par opération (dans les limites de 3 par jour et de 18 par mois)

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire

- Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue

- Ouverture d'un dossier pour traitement d'une opposition administrative

- Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Euros

17,60 %

de 8,15 %
à 17,60 %

5,20

34,50

- 50 %

8,60

10,50

102,00

10 % du
montant dû
(plafond 102,00)

10,00

SUCCESSIONS

Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement

Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus

- jusqu'à 1000 € inclus
- supérieur à 1000 €

Euros

70,00
0,5 % + 70,00
(plafond 750,00)

REJETS SANS PROVISION

Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant

- lettre d'information préalable
- frais de dossier
- frais par chèque impayé
- frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire (hors frais postaux)
- gestion du compte pendant la période d'interdiction
- délivrance d'un certificat de non-paiement
- régularisation par blocage de provision
- frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque inférieur ou égal à 50 €
 - pour un chèque supérieur à 50 €

30,00
50,00

Rejet de prélèvement

Prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP) sans provision

- Pour un montant < à 20 €
- Pour un montant ≥ à 20 €

montant
du rejet
20,00

Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision

- Pour un virement < à 15 €
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'un compte Société Générale
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'une autre banque

gratuit
gratuit
15,00

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision.

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.

Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.

Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.

Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.



L'ESSENTIEL

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

CHANGE MANUEL

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

► Délivrance de chèques de voyage American Express (1)

Euros

3 %
du montant
mini. 9,90

► Encaissement de chèques de voyage (1)

- en Euros
- en devises

gratuit
3 %
du montant
mini. 9,90

► Achat et vente de billets de banque étrangers

- commission par opération

1,5 %
du montant
mini. 6,00

- commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients

9,90

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

► Virement Européen

Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen, Monaco et Suisse) : voir p. 16

► Virement International (2)

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA.

- par virement
- commission de change sur le montant de la transaction ⁽³⁾

0,9 ‰
du montant
mini 13,75
maxi 70,00

0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

► Transfert

Virement initié à partir d'un serveur vocal (0,34 € TTC/minute tarif en vigueur au 01/09/2010)

- abonnement mensuel
- transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale Société Générale, selon la filiale
- transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale, selon la filiale

1,00
de 3,20 à
10,00
de 10,00 à
20,00

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

▶ Virement d'un montant inférieur à 150 €

▶ Virement Européen

Virement en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen, Monaco et Suisse) : voir p. 17

▶ Virement International (2)

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA.

– par virement

– commission de change sur le montant de la transaction (3)

CHÈQUES (2)

▶ Chèque en euros présenté par une banque étrangère

▶ Performance Chèques Étrangers

Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger

– Formule "Crédit accéléré"

– Formule "Crédit ferme"

▶ Commission de change sur le montant du chèque (3)

Euros

gratuit

16,50
0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

1 ‰
du montant
mini. 20,33

16,74
1 ‰
du montant
mini. 16,74

0,5 ‰
du montant
mini. 14,00

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères. Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site www.fbf.fr ou www.particuliers.societegenerale.fr

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte à la Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 76 500 €.



EMPRUNTER

PRÊTS À LA CONSOMMATION

ALTERNA

Ouverture de crédit renouvelable

- Taux nous consulter

Prêt Direct Alterna : crédit amortissable utilisable dans le cadre de l'ouverture de crédit renouvelable Alterna.

- Taux nous consulter

PRÊT EXPRESSO

Prêt personnel amortissable permettant le financement de :
voiture, équipement de la maison, vacances...

- Taux nous consulter
- Frais de dossier 1 % du montant du prêt
(minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités 30,00 €
- Frais de report des échéances néant

EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prêt personnel amortissable finançant les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation

- Taux nous consulter
- Frais de dossier 1 % du montant du prêt
(minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités 30,00 €
- Frais de report des échéances néant

COMPACT

Prêt personnel amortissable permettant le regroupement de crédits à la consommation.

- Taux nous consulter
- Frais de dossier 1 % du montant du prêt
(minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités 30,00 €
- Frais de report des échéances néant

AVANCE ÉTUDIANTS

Découvert contractualisé

- Taux **nous consulter**
- Frais de dossier **néant**

PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF

- Taux **nous consulter**
- Frais de dossier **30,00 €**
- Frais d'aménagement de durée **30,00 €**
- Frais pour décaissements programmés **16,00 €**

PRÊT ÉTUDIANT OSEO

- Taux **nous consulter**
- Frais de dossier **30,00 €**
- Frais d'aménagement de durée **30,00 €**
- Frais pour décaissements programmés **16,00 €**
- Commission OSEO Garantie **nous consulter**

CAUTION LOYER COUP D'ENVOI

- Frais d'acte **30,00 €**
- Commission d'engagement **2 % par an du montant de la caution**

AUTRES CAUTIONS ÉMISES

- Frais d'acte **41,50 €**
- Commission d'engagement **nous consulter**



EMPRUNTER

LES PRÊTS À L'HABITAT

PRÊTS IMMOBILIERS À TAUX FIXE

Durée:	3 à 30 ans
Taux:	nous consulter

CRÉDIT RELAIS

Durée	maximum de 2 ans
Taux:	nous consulter

PRÊTS IMMOBILIERS À TAUX RÉVISABLE

Durée:	3 à 30 ans
Taux:	nous consulter

PRÊTS IMMOBILIERS À TAUX MIXTE

Durée:	8 à 30 ans
Taux:	nous consulter

Le taux des prêts à taux révisable et mixte (sur la phase à taux révisable) est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de l'index de référence (moyenne des EURIBOR 12 mois sur les 2 derniers mois, dénommé également TIBEUR).

Ces prêts sont transformables en prêt à taux fixe, à tout moment, sans frais, à compter du premier anniversaire pour le prêt à taux révisable et de la seconde mensualité de la phase révisable pour le prêt à taux mixte.

LES PRÊTS RÉGLEMENTÉS

▶ Prêt d'épargne logement

- Sur compte, le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,5 % soit actuellement 2,25 % (hors assurance)
- Sur plan, le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,70 % soit actuellement 4,20 % (hors assurance)

▶ Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale

Durée:	5 à 30 ans
Taux:	nous consulter

▶ Nouveau Prêt 0 %

Durée:	6 à 30 ans
Taux:	0 %

▶ Prêt Développement Durable

Montant:	> 21 500 €
Durée:	3 à 30 ans
Taux:	nous consulter

▶ Eco-prêt à taux zéro

Durée:	3 à 10 ans
Taux:	0 %

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences de la Société Générale.

CONDITIONS COMMUNES

		Euros
• Taux	Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.	
• Assurance	les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).	nous consulter
• Assurance Perte d'Emploi (facultative)		
• Frais de dossier, tous prêts immobiliers dont :		
– Prêt immobilier à taux fixe		1 % du montant
– Prêt immobilier à taux révisable		
– Prêt immobilier à taux mixte		
– Prêt Conventionnés	mini	300,00
– Crédit Relais	maxi	900,00
– Prêt Développement Durable		
– Prêt à l'Accession Sociale (PAS)		1 % du montant
	mini	300,00
	maxi	400,00
– Prêt d'épargne logement, Nouveau Prêt à 0 %, Eco-prêt à taux zéro		néant
• Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles		néant
• Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert	mini	1 % du capital dû 300,00
	maxi	900,00
• Frais d'étude de délégation d'Assurance		100,00
• Lettre de relance sur échéance impayée		12,90
• Demande de décompte de remboursement anticipé (recherche complexe)		25,00



ÉPARGNER

COMPTES D'ÉPARGNE (VALEUR 1^{ER} SEPTEMBRE 2010)

PRODUITS À TAUX RÉGLEMENTÉS

Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics.

▶ Livret A	1,75 %
▶ Livret de Développement Durable (LDD)	1,75 %
▶ Livret d'Épargne Populaire (LEP) (accessible sous conditions d'imposition)	2,25 %
▶ Compte Épargne Logement (hors prime d'État) (CEL)	1,25 % (1)
▶ Plan Épargne Logement (hors prime d'État) (PEL) Le bénéficiaire de la prime d'État est lié à la réalisation d'un prêt d'épargne logement. Les intérêts sont imposables à partir du 12 ^e anniversaire.	2,50 % (1) (2)

PRODUITS À TAUX LIBRES

Ces taux peuvent être modifiés à tout moment
par la Société Générale.

▶ Compte Sur Livret (CSL)	1,35 % (1) (2)
▶ Livret Eurokid	1,75 % (1) (2)
▶ Livret Jeune	3,00 %
▶ Comptes À Terme (CAT) Durée 1 mois minimum	nous consulter

(1) Hors prélèvements sociaux.

(2) Hors fiscalité.

Mode de rémunération des divers comptes d'épargne

- Les intérêts sont calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.
- Les fonds déposés portent intérêt à compter du 1^{er} jour de la quinzaine civile qui suit la date du dépôt.
Exemple : versement le 10/03, les intérêts sont décomptés à partir du 16/03.
- Les fonds sont rémunérés jusqu'au dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait.
Exemple : retrait le 5/09, les intérêts sont calculés jusqu'au 31/08.



Il est donc préférable d'effectuer ses versements dans les derniers jours d'une quinzaine civile et ses retraits dans les premiers jours.

Mode d'alimentation des divers comptes d'épargne Société Générale

- À votre initiative
 - avec Internet
 - sans Internet
- Automatique
 - DÉCLIC Régulier
 - DÉCLIC Seuil (par an)

La Gamme DÉCLIC est une formule d'épargne automatique permettant d'alimenter les comptes suivants :

Livret A, LEP, LDD, CSL, CEL, Livret Jeune, Livret Eurokid.

Euros

gratuit ⁽¹⁾
gratuit

gratuit
9,10

TRANSFERT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

► Compte Épargne Logement (CEL)	45,00
► Plan Épargne Logement (PEL)	45,00
► Plan Épargne Populaire (PEP)	45,00

CLÔTURE D'UN PEP

► Frais de rupture	53,00
--------------------	-------

ASSURANCES

► Certipel, Certipep Assurance décès accidentel liée au PEL ou PEP (par an)	25,00
► Certi Livret A Assurance décès accidentel liée au Livret A (par an)	27,00

(1) Voir tarifs Internet p. 11



OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

ORDRE DE BOURSE

TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES

ORDRE SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉ PAR INTERNET

Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle (1)	Commission fixe	Minimum de perception (2)
> 15 000 €	0,34 %	0,00 €	8,89 €
de plus de 8000 à 15 000 €	0,44 %		
≤ 8 000 €	0,54 %		

Service de Règlement Différé (3)

Commission supplémentaire de règlement différé (4) (5)	0,34 % à l'achat gratuit à la vente
--	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

ORDRE DE BOURSE PASSÉ PAR VOTRE AGENCE OU LE 3933

Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle (1)	Commission fixe	Minimum de perception (2)
> 15 000 €	1,00 %	4,49 €	15,50 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		

Tarif préférentiel pour les clubs d'investissement

Service de Règlement Différé (3)

Commission supplémentaire de règlement différé (4) (5)	0,34 % à l'achat gratuit à la vente
--	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

PROROGATION SUR INTERNET OU EN AGENCE D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (3)

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle (4) (6)	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,78 %	4,78 €	14,35 €
Vente	0,30 %	4,78 €	14,35 €

- (1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.
- (2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de la négociation.
- (3) Sur Euronext Paris exclusivement
- (4) Calculée sur le montant brut négocié. Les taux indiqués sont susceptibles de varier périodiquement en fonction de l'évolution des conditions de marché.
- (5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (6) La commission de règlement différé est incluse.



TITRES NÉGOCIABLES SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISE ÉTRANGÈRE (1)

ORDRE SUR ACTIONS

	PASSÉ PAR INTERNET	PASSÉ PAR LE 3933
	Allemagne, Angleterre Suisse, USA (Nyse, Nasdaq)	Principaux pays de la zone Euro (2) Angleterre Suisse USA Canada
Commission proportionnelle	1,01 %	1,26 %
Minimum de perception	61,00 €	75,35 € (3)

ORDRE DE BOURSE PASSÉ PAR VOTRE AGENCE

	Zone Euro Angleterre Suisse USA Canada	Autres pays
Commission proportionnelle	1,66 %	nous consulter
Minimum de perception (3)	110,03 €	

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

(1) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié contre-valorisé en euros.

(2) Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal.

(3) Dans le cas de petits ordres de vente, la Société Générale assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant brut de la négociation.

DROITS DE GARDE (1)

► Gratuité :

- Pour les actions et certains emprunts Société Générale
- Pour les autres actions des sociétés du Groupe SG (Crédit du Nord, Boursorama)
- Pour certains Fonds Communs de Placement et SICAV de la Société Générale, de Société Générale Gestion et du Crédit du Nord
- Pour les titres des sociétés privatisées, pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993)
- Pour les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts à la Société Générale

Droits de garde Tranches de valorisation par compte titres (ordinaire ou PEA)	Commission proportionnelle (2)	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,78 €	27,50 €
de plus de 50 000 à 150 000 €	0,21 %		
≤ 50 000 €	0,26 %		


(1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.



OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

AUTRES SERVICES

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souscriptions aux émissions d'actions 	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souscriptions aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN) 	selon les caractéristiques du programme d'émission
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris 	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Forfait annuel (1) de tenue de compte titres (ordinaire ou PEA) (droits de garde non inclus) par compte titres détenu 	9,00
 <p>Tenue de compte offerte si au moins un achat en Bourse ou une souscription d'OPCVM est exécuté entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 inclus</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions. 	inclus dans le forfait
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine (2) par an 	394,68
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Service d'information Synopsis cf. p. 10 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Service Plus-Values (2) (3) par an 	55,00
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Service Relevé ISF (2) (3) par an 	55,00
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de titres par abonnement (2) (3) <ul style="list-style-type: none"> • Relevé mensuel par an 29,90 • Relevé trimestriel par an 17,94 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de titres à la demande 	25,12
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de titres de succession 	25,12
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur 	nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de transfert d'un Plan d'Épargne en Actions dans un autre Établissement forfait 	59,80

(1) Prélevé sur votre compte courant chaque année en août si le compte titres (ordinaire ou PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

(3) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

<ul style="list-style-type: none"> Frais de virement de titres dans un autre Établissement <ul style="list-style-type: none"> Titres conservés en France Titres conservés à l'Étranger 	<ul style="list-style-type: none"> par ligne par ligne 	<ul style="list-style-type: none"> 4,78 50,23
<ul style="list-style-type: none"> PEA : incorporation de titres au nominatif pur 	<ul style="list-style-type: none"> par ligne et par an 	<ul style="list-style-type: none"> 21,53
<ul style="list-style-type: none"> Revenus de valeurs étrangères <ul style="list-style-type: none"> Récupération d'impôt 		<ul style="list-style-type: none"> nous consulter

SICAV ET F.C.P. (1)

Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPCVM, figurent sur le prospectus simplifié visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

<ul style="list-style-type: none"> Frais forfaitaires de souscription d'actions de SICAV et de parts de Fonds Commun de Placement (FCP) de la Société Générale et Société Générale Gestion. 		<ul style="list-style-type: none"> gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Frais forfaitaires de souscription de SICAV et FCP hors Société Générale, Société Générale Gestion et Crédit du Nord 		<ul style="list-style-type: none"> 35,88

Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.

GESTION SOUS MANDAT

<ul style="list-style-type: none"> Confier la gestion de vos actifs financiers à un expert 		<ul style="list-style-type: none"> nous consulter
--	--	--

ASSURANCES

<ul style="list-style-type: none"> CERTIPEA <ul style="list-style-type: none"> Assurance décès accidentel liée au PEA 		
<ul style="list-style-type: none"> Option 1 	<ul style="list-style-type: none"> par an 	<ul style="list-style-type: none"> 30,00
<ul style="list-style-type: none"> Option 2 	<ul style="list-style-type: none"> par an 	<ul style="list-style-type: none"> 98,00

LES OPÉRATIONS SUR OR

<ul style="list-style-type: none"> Négociations <ul style="list-style-type: none"> Achat et vente (2) Minimum de perception (par type de pièce) Commission fixe d'ensachage (achat de pièces) 		<ul style="list-style-type: none"> 4,00 % 50,00 8,00
<ul style="list-style-type: none"> Droits de garde 		
<ul style="list-style-type: none"> Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne <ul style="list-style-type: none"> Minimum de perception par ligne valeur 		<ul style="list-style-type: none"> 0,80 % 30,00
<ul style="list-style-type: none"> Retraits, virements et opérations diverses <ul style="list-style-type: none"> Tarification spécifique 		<ul style="list-style-type: none"> nous consulter

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Augmenté des frais de port TTC.

Pour répondre de manière pertinente à vos besoins en assurances, la Société Générale vous propose toute une gamme de produits, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens.

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec votre Conseiller Société Générale ou connectez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

► Garantie des Accidents de la Vie

Contrats souscrits depuis le 1^{er} Février 2008

Formule Solo (célibataire)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 12,30 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 10,20 |

Formule Duo (couple sans enfant)

Formule Famille monoparentale (avec enfants)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 18,40 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 14,30 |

Formule Famille (couple avec enfants)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 22,50 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 18,50 |

► Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- | | | |
|------------|--------|-------|
| • Option 1 | par an | 35,00 |
| • Option 2 | par an | 69,00 |

► Suppléa

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- | | | |
|---|--------|-------|
| – contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 1 | par an | 20,51 |
| – contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 2 | par an | 38,35 |
| – contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001 | par an | 24,08 |

► Certi Livret A

Assurance décès accidentel associée au Livret A

	par an	27,00
--	--------	-------

► Certipel

Assurance décès accidentel associée au PEL

	par an	25,00
--	--------	-------

► Certipep

Assurance décès accidentel associée au PEP

	par an	25,00
--	--------	-------

Euros

		Euros
► Certipea		
Assurance décès accidentel associée au PEA		
• Option 1	par an	30,00
• Option 2	par an	98,00
► Protection juridique (par an)		
Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien		59,00
► Généa		
Assurance prévoyance décès toute cause		
► Garantie Loyers Impayés		
► Garantie Obsèques Société Générale		
Pour prévoir les dispositions de vos obsèques		nous consulter
► Maetis		
Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France.		

PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT

► Quiétis		
Assurance perte et vol des moyens de paiement		
• prime titulaire	par an	28,50
• prime cotitulaire	par an	18,90



Quiétis est inclus dans les offres groupées Jazz et Pack Jeunes

PROTECTION DES BIENS

► Assurance Automobile		
► Assurance Camping-car, Caravane, Remorque		
► Assurance 2 Roues		
► Assurance Habitation		
► Sécurité Habitat (télésurveillance)		

Pour ces offres, contactez votre Conseiller Société Générale. Il vous établira gracieusement un devis personnalisé ou vous mettra en contact avec nos partenaires spécialisés.

La Société Générale présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances (numéro d'inscription à l'ORIAS : 07 022 493).

L'immatriculation de la Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Société Générale, met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

► Votre Conseiller en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

► 3933, votre banque par téléphone (cf. tarif p. 11)

● La gestion de vos comptes 24h/24 et 7j/7

Vous consultez vos comptes bancaires et vos comptes d'épargne, ainsi que les caractéristiques de vos cartes bancaires. Vous pouvez également effectuer des virements entre vos comptes Société Générale.

● Un conseiller à votre écoute de 8 h à 22 h du lundi au samedi

Selon votre demande, un Conseiller effectue des virements entre vos comptes Société Générale, passe vos ordres de bourse, répond à vos questions sur vos comptes, services, placements, ou prend rendez-vous avec votre Conseiller habituel en agence.

● Des services d'assistance en cas d'urgence

Vous disposez d'une assistance 24 h/24 et 7 j/7 en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement ou de sinistre auto/habitation pour un contrat assurance souscrit auprès de la Société Générale.

► **Messalia**
(cf. tarif p. 11)

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire. Vous choisissez les alertes que vous souhaitez recevoir sur votre téléphone mobile : mini relevé de compte hebdomadaire, franchissement d'un solde que vous définissez au préalable, réception d'un virement...



► **Internet Mobile :**
societegenerale.mobi

Sur le site Internet Mobile de la Société Générale, vous consultez l'ensemble de vos comptes et portefeuilles titres, et effectuez vos virements ponctuels. Vous bénéficiez également d'une assistance en cas d'urgence sur le vol ou la perte de vos moyens de paiements et du service de géolocalisation qui vous permet de localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche. Il vous suffit de posséder un téléphone mobile compatible à l'Internet mobile.



► **Internet :**
www.particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Agence par messagerie depuis votre Espace client.

COMMENT RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS ?

La Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

► L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée peut vous être proposée.

► Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après. L'Agence, comme le Service Relations Clientèle, vous accusera réception dans les 48 heures, et vous indiquera le délai nécessaire pour vous apporter une réponse définitive. Sauf cas exceptionnel, ce délai ne dépassera pas 10 jours ouvrés.

● Service Relations Clientèle :

Société Générale - BDDF/SEG/SRC
75886 Paris CEDEX 18

● **Téléphone :** 01 42 14 31 69
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

● **Fax :** 01 42 14 55 48

● **e-mail :**
relations.clientele@socgen.com
<http://www.socgen.com>

► En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

Le Médiateur
auprès de la Société Générale
75886 PARIS Cedex 18

CHARTRE DE LA MÉDIATION

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- **Article 1 :** la Société Générale, désireuse de favoriser le règlement amiable des différends n'ayant pas trouvé de solution tant au niveau des agences que du service des Relations Clientèle, propose à ses clients de recourir à un Médiateur.
- **Article 2 :** le Médiateur est choisi par le Président de la Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence et d'autorité reconnues. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.
- **Article 3 :** le Médiateur est compétent pour les différends portant sur les produits et les services offerts à la clientèle de la Société Générale, à l'exception de ceux mettant en jeu la politique générale de la banque (par exemple : taux d'intérêt sur prêt ou crédit, décision de refus de crédit, tarification) ou les performances des produits liées aux évolutions générales des marchés. Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse ou précontentieuse est engagée.
- **Article 4 :** le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :
- soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :
- soit par la Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- **Article 5 :** le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.
- **Article 6 :** le Médiateur répond directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date où il aura reçu tous les documents et avis de l'agence et du service Relations Clientèle.
- **Article 7 :** la Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.
- **Article 8 :** le recours à la médiation suspend le délai pour agir en justice. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. La décision du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celle-ci peut être produite par le client ou par la banque devant les tribunaux.
- **Article 9 :** la Société Générale fournit au Médiateur les éléments lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance.
- **Article 10 :** le Médiateur est tenu au secret professionnel.

Le Médiateur auprès de la Société Générale
75886 Paris Cedex 18

L'UNION EUROPÉENNE

► Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

► Pays de la zone Euro (1)

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

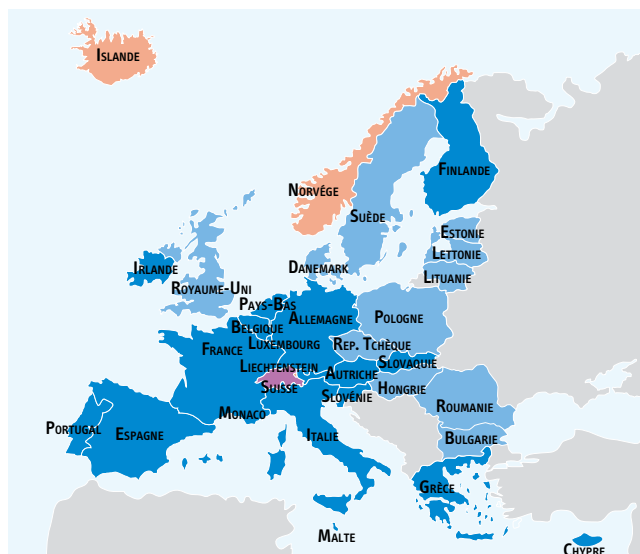
► Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

► Pays de la zone SEPA

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco et Suisse.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, Andorre, Monaco, Le Vatican et Saint Marin ne font pas partie des pays de la zone Euro.



■ Pays de l'Union Européenne

■ Pays de la zone Euro

■ Pays de l'Espace Économique Européen

■ Pays de la zone SEPA



NOTES



NOTES



Conditions appliquées
au 1^{er} mars 2010